

Horaires de la station passeports - cartes d'identité

L'établissement d'un titre d'identité est désormais sur

rendez-vous selon les horaires ci-dessous :

Lundi	: 9h-11h (dernier rdv)
Mardi	: 9h-11h/14h45-17h15 (dernier rdv)
Mercredi	: 9h-11h30 (dernier rdv)
Jeudi	: 14h45-17h15 (dernier rdv)
Vendredi	: 9h-11h/14h45-17h15 (dernier rdv)

Permanences d'urbanisme

Lun, mar, merc	: 9h-12h
Jeudi et vendredi	: 14h45-17h45

Bibliothèque

Place de l'Eglise Notre-Dame - Tél. : 02.43.76.92.98

Lundi	: 16h30-18h
Mercredi	: 10h-12h / 14h-17h
Samedi	: 10h-12h

La Poste

42 Grande Rue - Tél. : 02.43.54.81.90
Du mardi au samedi: 9h-12h

Ecole maternelle publique

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

Ecole élémentaire publique

Mme CASTILLON : 02.43.76.70.85

Ecole Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

Service jeunesse

Tél. : 02.43.76.27.39
Lun, mar, jeu : 8h-12h / 14h-17h

Multi-accueil

Tél. : 02.43.89.87.96

Médecin : appeler le 15

Infirmier(e) de garde : Mme Margot MONTAROU
Tél. : 06.72.28.23.84

Pharmacie : Service de garde - 0825 12 03 04

17 Rue du Haras - Tél. : 02.43.76.70.17
Du lundi au vendredi : 8h45-12h30 / 14h-19h30
Le samedi : 8h45-16h30 sans interruption

Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est généralement célébrée* à Montfort :

- de Pâques à la Toussaint à **18h30** à **Notre-Dame**
- de la Toussaint à Pâques à **18h00** à **Saint-Gilles**

Presbytère de Connerré :

03 Rue de la gare - 72160 Connerré
Tél. : 02.43.89.00.43

Prêtre : Père Moïse CAMARA

Pour le contacter personnellement 06.77.63.13.28 ou segenibali@yahoo.fr

Permanences : Mercredi et Samedi de 10h00 à 12h00
Téléphoner aux heures de permanence ou laisser un message (hors permanences)

Messe à la résidence Amicie (17h) : 16 février 2018

Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

Une permanence est assurée 24h/24h, n° d'appel : 17
02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière
Tél : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h
Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré
Tél : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h
les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Consulter tous les horaires sur : <http://sittellia.fr>

Déchèterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 (Fermeture le Jeudi)

Horaires d'hiver à compter du 2 oct. 2017 au 2 avril 2018

Lundi, mercredi : 14h-17h30
Mardi : 9h-12h
Vendredi, samedi : 9h-12h/14h-17h30

Prochains ramassages : 16 février et 2 mars 2018

Mairie de Montfort-le-Gesnois

MAIRIE 02.43.54.06.06

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi et samedi : 9h-12h
Mar, Jeud, Ven : 9h-12h / 14h45 - 17h45
Mercredi : 9h-12h30

<http://www.montfort-le-gesnois.fr>

Adresse courriel : mairie@montfortlegesnois.fr



BULLETIN
D'INFORMATION

N°5 du 2 février 2018

La mairie sera fermée le
samedi 3 février 2018

L'aide au paiement d'une complémentaire santé :

L'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) vous permet de bénéficier d'une réduction sur le coût de votre complémentaire santé.

Quelles sont les conditions pour bénéficier de l'ACS ?

Il existe 3 conditions à remplir pour bénéficier de l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) :

1. Résider en France depuis plus de 3 mois.
2. Être en situation régulière.
3. Avoir des ressources ne dépassant pas un certain plafond.

Pour savoir si vous avez droit à l'ACS, utilisez le simulateur en ligne en suivant le lien : <https://www.ameli.fr/simulateur-droits>

Comment faire votre demande d'ACS, étape par étape ?

Etape 1 : Remplir le formulaire de demande

Pour faire votre demande d'ACS, remplissez le formulaire « Demande de CMU complémentaire ou d'ACS ». Vous pouvez le remplir à l'écran avant de l'imprimer.

Pensez à le signer avant de l'adresser à votre caisse d'Assurance Maladie, accompagné des pièces justificatives demandées.

Il faut remplir une seule demande pour l'ensemble de votre foyer, c'est-à-dire vous-même, votre conjoint ou votre concubin ou votre partenaire lié par un PACS, vos enfants et/ou toute autre personne à charge de moins de 25 ans.

À noter : la CMU complémentaire et l'ACS ne peuvent pas se cumuler, et vous ne pouvez pas choisir entre les deux dispositifs. C'est votre niveau de ressources qui détermine votre droit, soit à l'un, soit à l'autre.

Dans la rubrique « Ressources » du formulaire, vous devez indiquer l'ensemble des ressources nettes perçues en France et à l'étranger, qu'elles soient imposables ou non, par toutes les personnes de votre foyer **au cours des 12 mois civils précédant votre demande**.

Etape 2 : Joindre les pièces justificatives demandées

Etape 3 : Adresser l'ensemble de votre dossier à votre caisse d'assurance maladie

Comment l'ACS vous est-elle attribuée ?

Votre caisse d'Assurance Maladie dispose d'un **délai de 2 mois**, à compter de la date de réception de votre demande d'ACS, pour vous informer de sa décision.

Comment renouveler votre ACS ?

L'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) est accordée pour 1 an et son renouvellement n'est pas automatique.

Entre 2 et 4 mois avant la fin de vos droits, adressez à votre caisse d'Assurance Maladie une nouvelle demande d'ACS, accompagnée des pièces justificatives, selon les mêmes modalités que pour votre première demande.

Pour plus d'informations, n'hésitez à vous rendre sur le site : <https://www.ameli.fr/>

RESTAURANT SCOLAIRE

Menus de la semaine du lundi 5 février au vendredi 9 février 2018

Choix des maternelles soulignés

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
<u>Carottes râpées vinaigrette</u> Salade composée	Pâtes au surimi <u>Taboulé libanais</u>	Bouillon de volaille vermicelle	<u>Concombre à la crème</u> Salade de maïs
Sauté de porc au caramel	Colin à la nantaise	Sauté de bœuf au paprika	Emincé de volaille sauce poulette
Riz Wok de légumes	Epinards Cœur de blé	Frites	Jardinière de légumes Pâtes
Fromage au choix	Fromage au choix	Fromage au choix	Petit suisse
<u>Entremets</u> Clafoutis	Corbeille de fruits	Tarte aux pommes	Compote de fruits

ARRETE DU MAIRE

Sens Unique Grande Rue, rue Traversière - Zone 30 Grande Rue - Prolongation de l'arrêté 2017/118

Article 1

Un sens unique est instauré dans la Grande Rue, la circulation se fera par le point entrant au niveau du Crédit Agricole. Un sens interdit est instauré Grande Rue, à l'intersection de l'avenue de la Libération et de la rue Thoury, **du 17 juillet 2017 au 31 mars 2018.**

Article 2

Une obligation de tourner à droite est instaurée dans la rue du Pâtis et dans la ruelle Corn, **du 17 juillet 2017 au 31 mars 2018.**

Article 3

Une zone à 30 km/h est instaurée Grande Rue, à partir de l'intersection de la route de Lombron jusqu'à la Place Notre-Dame, **du 17 juillet 2017 au 31 mars 2018.**

Article 4

Le stationnement sera interdit sur la Place Notre-Dame, à partir de l'angle de la Grande Rue jusqu'à l'angle de la rue du Pâtis, **jusqu'au 31 mars 2018.**

Article 5

Une obligation de tourner à droite est instaurée sur la Place Jacques Moreau, **du 17 juillet 2017 au 31 mars 2018.**

Article 6

Les services techniques de la commune sont chargés de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants.

Article 7

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 8

Le présent arrêté sera exécuté sous la surveillance de la Gendarmerie de St Mars la Brière.

Associations

Détent'Danse

L'association organise une soirée dansante **le 17 février 2018** à la salle polyvalente. Prix : 24 €. Orchestre François Mazerat. Inscriptions au 06.06.82.72.66.

Généralions Mouvement Montfort

Généralions Mouvement Montfort organise une randonnée pédestre le **vendredi 16 février**. Départ à 9h30 au champ de foire pour le repas du midi, inscription auprès de M. Jean Salé au 02.43.76.65.27. Ouvert à tous les adhérents.

Montfort Tennis de Table

Montfort TT accueille les championnats régionaux vétérans le **11 février 2018 au gymnase**. Les meilleurs vétérans de la région viennent s'affronter pour une place en finale nationale. Les catégories, féminines et masculines, concernent les + de 40 ans, jusqu'à 85 ans ! Venez les applaudir. Entrée gratuite.

Espérance Sportive

Dimanche 04 février 2018 -15h00

entrée gratuite

• Championnat 2^{ème} D - stade AJ De Nicolay.



E.S.M.G

Reçoit

La Ferté 2



En lever de rideau ESMG 2 reçoit Le Mans International 2 match à 13h00

Union Cycliste Montgesnoise

SUPER LOTO

Organisé par l'Union Cycliste Montgesnoise

MONTFORT LE GESNOIS

Salle polyvalente : 14h (ouverture des portes 11h30)

Dimanche 11 février 2018

- 1 Bon d'achat de 600 €
- 1 Bon d'achat de 400 €
- 2 Bons d'achat de 300 €
- 4 Bons d'achat de 200 €
- 7 Bons d'achat de 100 €

**N'oubliez pas votre
CARTE DE FIDELITE**
Matricule : 0787000422
0681577488

**Nombreux autres bons d'achat
+ cartes cadeaux
(4000 € de lots)**

- 1 carton 3 €
- 3 cartons 8 €
- 8 cartons 16 €
- 12 cartons 20 €

LOTO PLUS

> 1 bulletin 2 €

> 3 bulletins 5 €

**TIRAGE ET AFFICHAGE VIDEO SUR
ECRAN GEANT**

BUVETTE et PETITE RESTAURATION

ANIMATION : NADINE

IFNG - Ne pas jeter sur la voie public

11 FEVRIER 2018

MONTFORT LE GESNOIS (72)



Accueil de 9h à 17h

Entrée gratuite

Restauration sur place

Gymnase route de st Corneille
stade Jean de Nicolai
72450 Montfort le Gesnois

Renseignements au 06 86 70 17 67